

DECISION DU MAIRE
2025/012/AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté d'améliorer les conditions de travail et de protection de agents de police municipale de la commune,

Considérant la volonté de mutualisation de la police municipale avec la commune de Bruyères le châtel,

Considérant la nécessité de faire l'acquisition d'un gilet pare-balles,

Considérant le plan de financement prévisionnel de ces acquisitions :

Dépenses		Recettes	
Acquisition d'un gilet pare-balles			
Acquisition d'un gilet pare-balles	703,51 HT	FIPD 2025 Equipements des Polices Municipales	250,00
		Ville	453,51
TOTAL DEPENSES	703,51 HT	TOTAL RECETTES	703,51

Considérant que l'acquisitions de ces équipements répond à l'annexe 3 de l'appel à projet d'investissement de sécurisation du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2025,

DECIDE

D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'un gilet pare-balles pour un montant de 703,51 € HT comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition d'un gilet pare-balles			
Acquisition d'un gilet pare-balles	703,51 HT	FIPD 2025 Equipements des Polices Municipales	250,00
		Ville	453,51
TOTAL DEPENSES	703,51 HT	TOTAL RECETTES	703,51

DE PRESENTER un dossier de subvention dans le cadre de l'annexe 3 de l'appel à projet d'investissement de sécurisation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2025,

DIT que la dépense est inscrite au budget,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,

FAIT A BREUILLET, LE 28 JANVIER 2025



Mme Le Maire,

Veronique MAYER.

Mis en ligne le 31/01/2025 à 11h07

REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20250128-20250128GD-